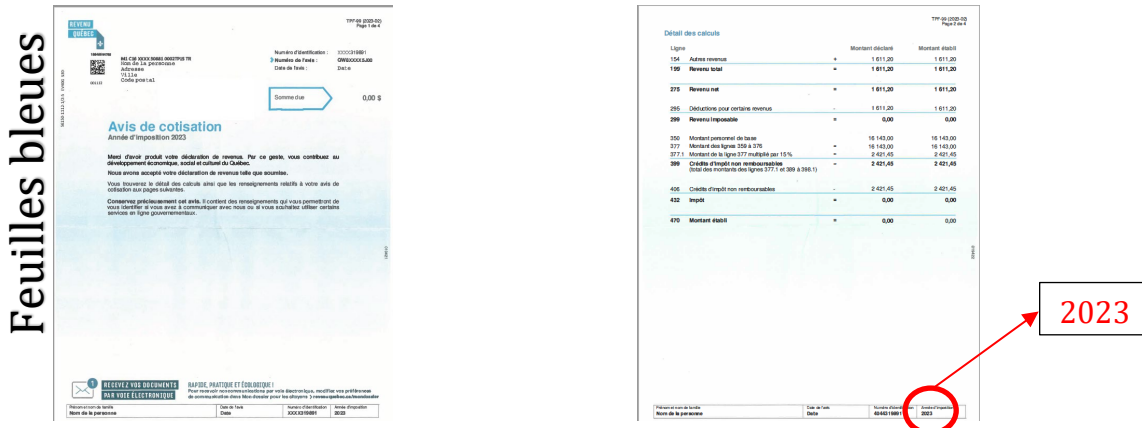


Liste des documents à remettre pour compléter votre demande

Pour faire suite à votre désir d'obtenir un logement à loyer modique et afin que nous puissions étudier votre demande et la présenter au comité de sélection, vous devez compléter et signer le formulaire de demande et fournir les documents indiqués ci-dessous pour le demandeur, son conjoint et toute autre personne âgée de 18 ans et plus qui composent le ménage. **Lorsque vous aurez complété le formulaire et réuni tous les documents requis pour votre demande, nous vous invitons à les transmettre à l'Office dans les meilleurs délais.**

- OBLIGATOIRE** : Avis de cotisation provincial (pages 1 et 2) de l'année civile précédant votre demande (document émis par Revenu Québec après l'envoi de votre déclaration d'impôt provincial). Voir exemple :



- Relevés fiscaux provinciaux (relevé 1, relevé 5, T4, T5, et tous autres relevés).
- Preuve de résidence attestant que vous avez demeuré à Drummondville au moins 12 mois (non consécutif) dans les **24 derniers mois** :
 - si vous êtes locataire : bail ou attestation de résidence du propriétaire ou facture à votre nom avec adresse datant de plus d'un an ou l'avis de cotisation de l'année précédente;
 - si vous êtes propriétaire : comptes de taxes (municipales et scolaires) et le solde du prêt hypothécaire (s'il y a lieu).
- Relevés bancaires (1 mois complet = 30 jours), avoir liquide et placements **clairement identifiés à votre nom** de tous vos comptes de banque.

Selon votre situation, joindre également les documents suivants :

- Talon « Déclaration mensuelle » du programme d'aide sociale ou programme de solidarité sociale, incluant le carnet de réclamation.
- Relevé de compte provincial de pension alimentaire (reçue ou payée) pour l'année civile précédant votre demande.
- Attestation scolaire (pour les occupants de 18 ans et plus qui sont aux études à temps plein).
- Preuve de grossesse (20 semaines et plus).
- Jugement de cour ou copie des mesures provisoires de séparation (garde légale ou partagée des enfants, pension alimentaire) ou attestation d'entente à l'amiable. Relevé des faits saillants, si vous **recevez ou payez** une pension alimentaire.
- Carte d'assurance maladie ou certificat de naissance de chacun des enfants.
- Carte de résident permanent, s'il y a lieu.
- Contrat de vente de maison ou autres propriétés (dans le cas d'une vente ayant eu lieu dans les deux (2) dernières années).

Si vous avez des limitations fonctionnelles nécessitant, par exemple, un rez-de-chaussée, un immeuble avec ascenseur, un logement adapté, etc., vous devez remplir le formulaire officiel de l'OHD *Évaluation professionnelle*. Ce formulaire permet de justifier toute restriction et/ou de demander un pointage supplémentaire auprès du Comité de sélection. Il sert également à attester de l'autonomie du ménage et/ou de la capacité à subvenir à ses besoins primaires. Vous pouvez obtenir ce document à la réception de l'OHD ou le télécharger sur notre site web (www.ohdrummond.ca).

Vous serez avisé, par écrit, dans les 30 jours suivant la réception de votre demande, de la décision d'inscrire ou de ne pas inscrire votre demande au registre. Dans ce dernier cas, l'Office vous informera des motifs de sa décision.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à visiter notre site web ou à communiquer avec le Service à la clientèle au (819) 474-1227 dont les heures d'ouverture sont les suivantes : 8 h 30 à 12 h 00 et 13 h 30 à 16 h 30 (lundi, mardi et jeudi) - 9 h 30 à 12 h 00 et 13 h 30 à 16 h 30 (mercredi) - 8 h 30 à 12 h 00 (vendredi)